académie Guyane

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOTE SUR LE PROGRAMME ECLAIR

Références : Circulaire N° 2010-096 du 7 – 07 – 2010 (BO N° 29 du 22 – 07 – 2010)
Circulaire N° 2010-245 du 22-12-2010 (BO N° 2 du 13 – 01 2011)
Lettre du 13 janvier du DGESCO aux Recteurs

Rentrée 2010

Le Programme CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) a été expérimenté à la rentrée scolaire 2010 dans 105 établissements situés dans 10 académies.
Trois champs d'innovations ont été identifiés :

- la pédagogie avec un encouragement à l'utilisation de l'article 34 de la loi du 23 avril 2005 relatif à l'expérimentation
- la vie scolaire avec la mise en place de préfets des études qui exercent une responsabilité sur les plans pédagogiques et éducatifs
- les ressources humaines avec un recrutement sur profil des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé, et, à compter de la rentrée 2011, une affectation sur profil des personnels de direction.

Dans cette circulaire, il était annoncé que ce programme « sera étendu à la rentrée 2011, dans le cadre d'un examen de la cohérence des géographies prioritaires existantes ».

Rentrée 2011

Le bilan national des Réseaux Ambition Réussite de juin 2010 fait apparaître des résultats encourageants (baisse des redoublants, augmentation des compétences de base en mathématiques au CM2, résultats du Brevet en hausse, personnels supplémentaires plébiscités)
Il reste que les écarts entre les élèves en RAR et les élèves hors éducation prioritaire continuent à se creuser.

Ce bilan a conduit le Ministre à décider de rattacher la dynamique RAR au programme CLAIR.
Le programme concerne à présent l'ensemble du territoire national selon les procédures suivantes :

- Les Recteurs établissent à l'intention du Ministre une proposition de liste d'établissements qui pourraient justifier leur inscription dans le programme en raison de leurs caractéristiques propres (pour l'académie essentiellement la difficulté scolaire).
- Le Ministre arrête, après étude, la liste nationale des établissements retenus sur ce programme.

Des éléments à prendre en compte :

- Le classement des établissements en RAR disparaît à cette rentrée 2011.
- Tous les collèges en RAR ont vocation à être retenus dans le programme
- A la marge, des aménagements peuvent être conduits, soit pour proposer au ministre des établissements qui sortent du dispositif, soit pour en intégrer d'autres.
- Les écoles sont à présent concernées par le programme qui prend l'appellation **ECLAIR** (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite).

Une ambition :

- Cette évolution s'inscrit dans la logique de l'évolution des résultats en RAR qu'il convient de renforcer en privilégiant les organisations qui ont fait leurs preuves (réseaux, liaisons avec le premier degré, projets pédagogiques).
- A ces atouts, s'ajoutent les champs d'innovations initiaux du programme CLAIR (autonomie plus forte des établissements, stabilité des équipes avec le recours à des postes à profil, innovations dans la vie scolaire avec les préfets des études).

Des précisions :

- Le profilage des postes s'effectuera sur les postes vacants dans le second degré. Sur la base de ce profilage, les chefs d'établissement seront appelés à donner un avis sur les candidatures reçues. Cet avis est transmis au Recteur qui prononce les affectations après avis des CAPA compétentes.
- Le profilage ne concerne pas le premier degré. Il est cependant envisagé d'établir, pour l'information des postulants, une fiche d'identification des contextes, des contraintes de certains postes difficiles, particulièrement sur les fleuves.

Les ressources :

- Les établissements retenus recevront une dotation complémentaire destinée à leur permettre de mettre en place l'ensemble du dispositif réaménagé (professeur référent, préfet des études, assistants pédagogiques).

Les modalités précises d'organisation des établissements et des écoles retenus dans le programme ECLAIR seront présentées au cours d'une réunion académique dans les meilleurs délais.

RECTORAT DE LA GUYANE ★ CAYENNE ★

Florence ROBINE
Recteur de l'académie de la Guyane